

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D01-12-25

Présents : 14 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-cinq le 10 décembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 5 décembre 2025

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Xavier DUFFAUD - Dominique ESCURE - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à M. Dominique ESCURE - Mme Nadine CHOCRAUX à M. Guillaume LUYTON – M. Yves CHAREYRE à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Excusés : Mme Amandine JAMY

Absents : Madame Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : RENFORCEMENT PAR LE SDED DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE LES GAUDS

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du poste LES GAUDS

Dépense prévisionnelle HT	3 281.83 €
dont frais de gestion : 156.28 €	

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	3 281.83 €
--	------------

Participation communale :

Néant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 décembre 2025


Le Maire,
Guillaume LUYTON,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D02-12-25

Présents : 14 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-cinq le 10 décembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 5 décembre 2025

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Philippe COLORICCCHIO - Laurence DELBECQ - Xavier DUFFAUD - Dominique ESCURE - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à M. Dominique ESCURE - Mme Nadine CHOCRAUX à M. Guillaume LUYTON – M. Yves CHAREYRE à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Excusés : Mme Amandine JAMY

Absents : Madame Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : RENFORCEMENT PAR LE SDED DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE BELLANGEON

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du poste BELLANGEON

Dépense prévisionnelle HT	74 992.02 €
dont frais de gestion : 3 571.05 €	

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	74 992.02 €
--	-------------

Participation communale :

Néant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé,
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 décembre 2025


Le Maire,
Guillaume LUYTON,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D03-12-25

Présents : 14 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-cinq le 10 décembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 5 décembre 2025

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Xavier DUFFAUD - Dominique ESCURE - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à M. Dominique ESCURE - Mme Nadine CHOCRAUX à M. Guillaume LUYTON – M. Yves CHAREYRE à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Excusés : Mme Amandine JAMY

Absents : Madame Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. Il convient de fixer la rémunération des agents recenseurs qui seront au nombre de 4.

Il vous est proposé de fixer une rémunération de chaque recenseur à 1400 € net

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de verser une rémunération de 1400 € net à chaque agent recenseur,
- CHARGE Monsieur le Maire de la bonne gestion administrative et comptable de ce dossier,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 décembre 2025

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D04-12-25

Présents : 14 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-cinq le 10 décembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 5 décembre 2025

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Xavier DUFFAUD - Dominique ESCURE - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à M. Dominique ESCURE - Mme Nadine CHOCRAUX à M. Guillaume LUYTON – M. Yves CHAREYRE à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Excusés : Mme Amandine JAMY

Absents : Madame Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2E CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Suite à l'avancement de grade d'un agent, il convient de créer un poste d'agent social principal de 2^e classe et de supprimer un poste d'agent social au 1^{er} février 2026.

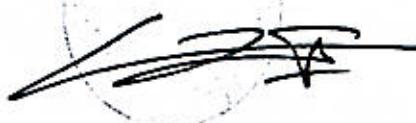
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la création d'un poste d'agent social principal de 2^e classe et de supprimer un poste d'agent social au 1^{er} février 2026,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 décembre 2025

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D05-12-25

Présents : 14 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-cinq le 10 décembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 5 décembre 2025

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Xavier DUFFAUD - Dominique ESCURE - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à M. Dominique ESCURE - Mme Nadine CHOCRAUX à M. Guillaume LUYTON – M. Yves CHAREYRE à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Excusés : Mme Amandine JAMY

Absents : Madame Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Afin de remplacer un agent ayant quitté la collectivité en septembre 2025, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial à raison de 35 heures hebdomadaires et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à raison de 28 heures hebdomadaires au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 35 heures hebdomadaires et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à raison de 28 heures hebdomadaires au 1^{er} janvier 2026.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 décembre 2025

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D06-12-25

Présents : 14 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-cinq le 10 décembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 5 décembre 2025

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Xavier DUFFAUD - Dominique ESCURE - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à M. Dominique ESCURE - Mme Nadine CHOCRAUX à M. Guillaume LUYTON – M. Yves CHAREYRE à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Excusés : Mme Amandine JAMY

Absents : Madame Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : LANCEMENT DES CONSULTATIONS POUR LES NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2027-2030 PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Considérant que le fait de donner mandat au CDG26 pour lancer les procédures de marchés publics n'impose pas d'adhérer in fine aux contrats qui seront proposés.

Pour le contrat groupe risques statutaires :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de donner mandat au Centre de gestion de la Drôme pour lancer des consultations, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances risques statutaires et des conventions de participation de prévoyance et de frais de santé auprès d'entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et commerciale.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 11 DEC 2025

ID : 026-212603302-20251210-D06_12_25-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 décembre 2025

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D07-12-25

Présents : 14 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-cinq le 10 décembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 5 décembre 2025

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Xavier DUFFAUD - Dominique ESCURE - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à M. Dominique ESCURE - Mme Nadine CHOCRAUX à M. Guillaume LUYTON – M. Yves CHAREYRE à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Excusés : Mme Amandine JAMY

Absents : Madame Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : DCM N°3 – OUVERTURE DE CREDITS

Rapporteur : M. Laurence DELBECQ

Afin de pouvoir régler la facture de vidéoprotection, il convient d'ouvrir des crédits au budget. Il est proposé la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 021 – Article 21351 – Opération 226 BATIMENT GRUEL : - 9251.54 €

Chapitre 021 – Article 2151 - Opération 139 CŒUR DE VILLAGE : - 5516.46 €

Chapitre 021 – Article 2158 - Opération 248 VIDEOPROTECTION : + 14 768 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de procéder à la décision modificative ci-dessus énumérée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 décembre 2025

Le Maire,
Guillaume LUYTON,

